

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : MAX LEVEL FILLER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Charges
Fonction ou catégorie d'utilisation : Charges

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sidec N.V.
Industrieweg 10
BE- 2490 Balen
BELGIE
T +32 14 81 50 01
safety@sidec.be - www.sidec.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum , c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant l'empoisonnement : 070 245 245 (gratuit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) ou, si injoignable, tél. 02 264 96 30 (tarif normal).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition
unique, catégorie 2 H371
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) (par inhalation).

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés :

Aucun(es) dans des conditions normales.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Quartz (fraction fine) (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Quartz (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
dipropylène glycol diacrylate (57472-68-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : MAX LEVEL FILLER

Nom	Identificateur de produit	%
Quartz	N° CAS: 14808-60-7 N° CE: 238-878-4	> 62
Quartz (fraction fine)	N° CAS: 14808-60-7 N° CE: 238-878-4	1 – 40
dipropylène glycol diacrylate	N° CAS: 57472-68-1 N° CE: 260-754-3 N° REACH: 01-2119484629-21	0,5 – 1,5

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Pas de dangers requérant des mesures spéciales de premiers secours.
Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Non applicable.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement à l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun extincteur à éviter connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ininflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Néant.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter la formation de poussières. Porter un appareil de protection respiratoire.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucun(e).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Humidifier le solide répandu avec de l'eau ou le recouvrir avec de la mousse. Empêcher la dispersion en humidifiant avec de l'eau ou de la mousse.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Eviter toute formation de poussière. Manipulation et ouverture de l'emballage avec précaution. Travailler sous ventilation locale.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Quartz (fraction fine) (14808-60-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	0,1 mg/m ³
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	0,1 mg/m ³
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	0,1 mg/m ³
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
TGG-8u (OEL TWA)	0,075 mg/m ³
TGG-8u (OEL TWA) [ppm]	0,03 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	0,1 mg/m ³
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m ³
Quartz (14808-60-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	0,1 mg/m ³
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	0,1 mg/m ³
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	0,1 mg/m ³
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
TGG-8u (OEL TWA)	0,075 mg/m ³ (for respirable dust; a legal limit value of 0.15 mg / m ³ applies to the construction industry)
TGG-8u (OEL TWA) [ppm]	0,03 ppm

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Quartz (14808-60-7)

Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

WEL TWA (OEL TWA) [1]	0,1 mg/m ³
-----------------------	-----------------------

USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m ³ (Respirable fraction)
---------------	---

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Gris(e).
Apparence	: Poudre.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: > 1610 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 2230 – 2590
Inflammabilité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: ≈ 2000 °C
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 2 – 3
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances chimiquement inertes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

MAX LEVEL FILLER	
DL50 orale rat	> 2000
DL50 cutanée rat	> 2000
dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)	
DL50 orale rat	3530 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Quartz (fraction fine) (14808-60-7)	
pH	6 – 7
Quartz (14808-60-7)	
pH	5 – 8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Quartz (fraction fine) (14808-60-7)	
pH	6 – 7

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Quartz (14808-60-7)

pH	5 – 8
----	-------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) (par inhalation).

Quartz (fraction fine) (14808-60-7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon/système respiratoire) (par inhalation).
---	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)

Viscosité, cinématique	9,321 mm ² /s
------------------------	--------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Autres informations : Aucune donnée supplémentaire

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)

CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	10 – 100 mg/l
CEr50 algues	2,2 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Quartz (fraction fine) (14808-60-7)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité non applicable.
------------------------------	----------------------------------

Quartz (14808-60-7)

Persistance et dégradabilité	Non applicable.
------------------------------	-----------------

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Biodégradation	> 70 (≥ 28) %

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Quartz (fraction fine) (14808-60-7)

Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation : non applicable.
------------------------------	-----------------------------------

Quartz (14808-60-7)

Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
------------------------------	---

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,28 (Experimentele waarde, EU-methode A.8: Verdelingscoëfficiënt, 24 °C)
--	---

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,01 – 0,39
--	-------------

Potentiel de bioaccumulation	Le potentiel de bioaccumulation est faible.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Quartz (fraction fine) (14808-60-7)

Ecologie - sol	Aucune donnée (test) sur la mobilité de la substance n'est disponible.
----------------	--

Quartz (14808-60-7)

Ecologie - sol	Très peu. Adsorption par le sol.
----------------	----------------------------------

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)

Coefficient d'adsorption normalisé au carbone organique (Log Koc)	1
---	---

Ecologie - sol	Mobile.
----------------	---------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Quartz (fraction fine) (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
-------------------------------------	---

Quartz (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---------------------	---

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
--	---

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminez les déchets ou les sacs/conteneurs usagés conformément aux réglementations locales.

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas réutiliser des récipients vides. Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (liste de restriction)

Non listé dans dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (liste d'autorisations)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste des candidats REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement sur les POP (polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

MAX LEVEL FILLER n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) n° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

- | | |
|---|--|
| Restrictions professionnelles | : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG). |
| Classe de danger pour l'eau (WGK) | : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV). |
| Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) | : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) |

Pays-Bas

- | | |
|---|---------------------------------|
| Liste des substances cancérigènes de SZW | : La substance n'est pas listée |
| Liste des substances mutagènes de la SZW | : La substance n'est pas listée |
| Liste des substances reprotoxiques de SZW - Allaitement | : La substance n'est pas listée |
| Liste SZW des substances reprotoxiques - Fertilité | : La substance n'est pas listée |
| SZW Liste des substances reprotoxiques - Développement | : La substance n'est pas listée |

MAX LEVEL FILLER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 6.1 - Matières toxiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.